

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

Le conseil Municipal prend acte de ce rapport.

N° 2007-69 : REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX POUR 2008 :

RAPPORTEUR : M. CHEVRIER

Je vous propose de réviser les tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2008 en tenant compte à peu près de l'inflation.

Compte tenu de l'avis rendu par la Commission des Finances du 19/11/2007, le Conseil Municipal doit décider de l'application des nouveaux tarifs municipaux qui sera concrétisée dans le tableau ci-dessous, avec le souci des arrondis.

	Tarif 2007	Tarif 2008
SALLE DES FETES		
Associations mulatines		
Assemblée générale 2 heures, soirée culturelle ou diapos		
Bal, repas	176,50 €	180,00 €
Utilisation de la cabine de régie	48,80 €	49,70 €
Apéritif 2 heures	70,60 €	72,00 €
Location du vidéoprojecteur (1 heure)	18,70 €	19,00 €
Régies d'immeubles		
Assemblée générale 2 heures	176,50 €	180,00 €
Particuliers mulatins		
Evènement familial	616,20 €	628,50 €
Apéritif 2 heures	141,10 €	143,90 €
U.T.A. par séance	87,20 €	88,90 €
SALLE PAUL NAS		
Associations mulatines ou régies d'immeubles		
Soirées	43,60 €	44,40 €
Apéritif 2 heures	26,00 €	26,50 €
Particuliers mulatins		
Soirées	106,00 €	108,10 €
Apéritif 2 heures	53,00 €	54,00 €
ESPACE RENCONTRE		
Associations mulatines ou régies d'immeubles		
Soirées	90,30 €	92,10 €
Apéritif 2 heures	36,30 €	37,00 €
Particuliers mulatins		
Soirées	272,00 €	277,40 €

Apéritif 2 heures	90,30 €	92,10 €
Expositions - Semaine	90,30 €	92,10 €
Jour	18,00 €	18,30 €
1/2 journée	10,80 €	11,00 €
Club de Bridge Fidésien		
2 après-midi par semaine, tarif à l'année	3 165,00 €	3 228,30 €
DROITS DE PLACE AU MARCHÉ		
Tarif au mètre linéaire Par marché	0,65 €	0,67 €
Abonnement pour 3 mois		
- que le mardi ou que le vendredi	7,50 €	7,65 €
- le mardi et le vendredi	13,65 €	13,92 €
Branchement électrique : équivalent de 4 mètres linéaires		
Camion d'exposition	35,30 €	36,00 €
Camion pizzas (tarif trimestriel))	227,00 €	231,50 €
PUBLICITES DANS LES PARUTIONS MUNICIPALES		
Noir et blanc		
1 page	768,00 €	768,00 €
1/2 page	384,00 €	384,00 €
1/4 page	192,00 €	192,00 €
1/8 page	96,00 €	96,00 €
Couleur		
1 page	928,00 €	928,00 €
1/2 page	464,00 €	464,00 €
1/4 page	232,00 €	232,00 €
1/8 page	116,00 €	116,00 €
PISCINE		
1 entrée	2,50 €	2,55 €
1 entrée tarif réduit (4 à 18 ans)	1,20 €	1,20 €
Carte 10 entrées	16,80 €	17,10 €
Carte 10 entrées tarif réduit	8,40 €	8,55 €
Carte 10 entrées Etudiant	13,40 €	13,65 €
INSTALLATIONS SPORTIVES POUR ASSOCIATIONS NON MULATINES		
Piscine (présence d'un MNS comprise)		
-1 heure par semaine pour une saison scolaire	1 280,00 €	1 305,60 €
- location 1 heure	68,50 €	69,85 €
Gymnase ou Dojo		
1 heure	25,90 €	26,40 €
Mur d'escalade		

- Option : possibilité de sortie anticipée gratuite dès la 11^{ème} échéance et à des dates choisies soit en Euribor 12 mois+0.19%, soit pour un remboursement anticipé.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à contracter un emprunt de 250 000 € aux caractéristiques sus définies et à signer toutes pièces s'y rapportant.

Intervention du Groupe AGIR : Madame BAUD

Lors de la réunion Finances du 19 novembre dernier, consacrée essentiellement à l'emprunt, je vous ai demandé la situation budgétaire à mi-novembre ainsi que la projection à fin décembre pour examiner avec vous l'opportunité d'emprunter. Je rappelle que la dernière situation que nous avons, remonte au 3 octobre. Vous m'avez répondu ne pouvoir nous la fournir évoquant des changements à la Trésorerie durant une quinzaine de jours en octobre. Idem pour l'état de la dette.

Vous nous avez annoncé des chiffres et estimé, oralement, le résultat de clôture de l'exercice. Si nous n'en contestons pas l'honnêteté, nous regrettons l'absence de rigueur pour ce dossier.

Cet emprunt s'élève à 250 000 €; Le montant peut vous paraître modique ramené au budget communal. Devant cette regrettable absence de transparence, nous ne pourrons nous prononcer sur le bien fondé de cet emprunt, garants des deniers des Mulatins que nous représentons.

Monsieur le Maire répond que les chiffres sont totalement transparents et communicables à tout moment, notamment auprès de nos services. Or aucun renseignement n'a jamais été demandé. Les montants ont été présentés verbalement ainsi que l'état de la dette, rajoute **Monsieur CHEVRIER**, vous ne pouvez donc pas parler d'un manque de rigueur.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	: 23
CONTRE	:
Abstention	: 4

(MM CHAZAL, KRUK, Mmes TASCIYAN, BAUD)

N°2007-71 : AVENANTS AUX MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX DES ACACIAS ET DE LA PISCINE :

RAPPORTEUR : Mr CLAUSIER

Des travaux non prévus initialement dans les prestations à réaliser nécessitent de passer un avenant avec les entreprises concernées. La Commission d'appel d'offres réunie à cet effet s'est prononcée sur ces avenants. Toute augmentation du montant initial du marché de plus de 5% est soumise pour avis à la Commission d'appel d'offres.

Sur proposition de la Commission d'appel d'offres je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants nécessaires concernant à ce jour :

- 1) **pour la piscine** : lot maçonnerie :
 - fondations spéciales pour le local plongée :
+ 3 001,06 € HT.
 - pataugeoire défectueuse à combler par sécurité :
+ 10 321,09 € HT
 - value 1 837 € HT

Pour mémoire lot électricité: réfection de l'armoire électrique dans sa totalité dans le local technique : + 800 € HT. (< à 5%)

- 2) **pour les Acacias** : lot menuiserie aluminium serrurerie remplacement de la menuiserie existante par porte 2 vantaux aluminium : + 3 300 € HT.
Pour mémoire lot plomberie: fourniture et pose d'un lave-mains :+1 064 € HT. (< à 5%)
Pour mémoire lot plâtrerie, plafonds, peinture: flocage à prévoir pour un montant d'environ 2 000 € HT. (< à 5%).

Décision du Conseil Municipal : **POUR** : **Unanimité**
 CONTRE :
 Abstention :

N° 2007-72 : BUDGET : DECISIONS MODIFICATIVES

RAPPORTEUR : M. CHEVRIER

1) Amortissements du matériel :

Par rapport à nos inscriptions budgétaires une différence apparaît sur nos amortissements, notamment sur les amortissements du matériel pour lesquels il convient de rajouter un montant de 3 000 €.

A cet effet, je vous propose d'accepter les décisions budgétaires modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :

RECETTES compte 28183	+ 3 000
RECETTES compte 021	- 3 000

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES compte 6811	+ 3 000
DEPENSES compte 023	- 3 000

2) Sur la subvention au CCAS :

Afin d'augmenter la subvention au CCAS qui doit faire face à des dépenses supplémentaires je vous propose d'accepter la décision budgétaire modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES compte 6574	- 12 200
DEPENSES compte 657362	+12 200

3) Travaux concernant l'opération « les Acacias » :

Concernant cette opération N°18 des travaux supplémentaires ont été nécessaires et les crédits initialement inscrits au budget étant insuffisants je vous propose d'accepter la décision budgétaire modificative suivante :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	compte 2313	-23 500
(2313 Opération N°18)	compte 2313	+23 500

4) Travaux concernant la piscine :

Concernant cette opération N°16 des travaux supplémentaires sont nécessaires telle que la pataugeoire qui est à combler. Les crédits initialement inscrits au budget étant insuffisants je vous propose d'accepter la décision budgétaire modificative suivante correspondant à un virement de crédits :

INVESTISSEMENT :

DEPENSES compte 2313 opération N°15 Cimetière -11 000 €
compte 2313 opération N°16 Piscine +11 000 €

Décision du Conseil Municipal : POUR : Unanimité

CONTRE :

Abstention :

N°2007-73 : INSTALLATIONS CLASSEES : ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA SOCIETE ISS ENVIRONNEMENT :

RAPPORTEUR : Mr MULLER

Monsieur Le Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône nous a adressé un courrier en date du 29 octobre 2007 par lequel il nous fait part de son arrêté concernant une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la société ISS ENVIRONNEMENT en vue d'exploiter une plate-forme de gestion de déchets sur le site du port Edouard Herriot, 22 bis, rue de Fos-sur-Mer à SANT-FONS.

L'avis d'enquête est affiché du 5 novembre au 21 décembre 2007.

Monsieur le Préfet demande de bien vouloir soumettre le dossier de cette affaire au conseil municipal pour avis avant le 7/01/2008.

Madame TASCIYAN demande des précisions sur le type de déchets.

Monsieur MULLER répond qu'il s'agit essentiellement du déchet banal composé de papiers et cartons. Il n'y a pas d'amiante, de liquides, d'huile, de déchets industriels...

Madame TASCIYAN n'ayant pas donné un avis favorable sur le site industriel voisin qui avait fait l'objet d'une enquête publique, précise qu'elle maintient sa position et vote contre.

Après explications :

Avis du Conseil municipal : POUR : 26

CONTRE : 1 (Mme TASCIYAN)

Abstention :

N° 2007-74: S.I.G.E.R.L.Y. : CONTRIBUTIONS 2008

RAPPORTEUR : M. SAUZET

Monsieur le Président du S.I.G.E.R.L.Y. nous informe par courrier en date du 11 novembre 2007 que La contribution des Communes adhérentes au S.I.G.E.R.L.Y. peut être remplacée, en tout en partie, par le produit des impôts directement au titre de la fiscalité locale sur les contribuables. Le Conseil Municipal peut décider de substituer à cette fiscalité, totalement ou en partie, une contribution budgétaire directe.

Passé ce délai, l'absence de délibération est considérée comme un accord tacite donné à la mise en recouvrement directe des participations sous forme de fiscalisation.

La Préfecture du Rhône a informé le syndicat de la possibilité qui lui est offerte d'obtenir des acomptes de trésorerie dès le mois de janvier en établissant avant le 12 novembre 2007 une délibération provisoire (basée sur des montants de l'an passé, car les montants 2008 ne sont pas connus).

Monsieur le Préfet du Rhône, par courrier en date du 5 novembre 2007 nous informe que le Sigerly a délibéré sur des montants prévisionnels qui s'élèvent pour la ville de La Mulatière à 50 346.99 € pour l'année 2008.

Monsieur le Préfet nous précise qu'à compter de la date de son courrier, le conseil municipal a 40 jours pour se prononcer sur une inscription au budget primitif de notre participation.

Monsieur le Président du Sigerly nous précise dans son courrier que dès que les montants 2008 seront connus, une délibération définitive du Sigerly sera votée avant le 15 février 2008.

Cette contribution repose sur :

- 1) des remboursements d'annuités d'emprunts auprès du Sigerly et du Syder
- 2) le transfert des compétences fonctionnement Eclairage Public (achat d'énergie – maintenance)
- 3) les transferts de compétences travaux Eclairage Public
- 4) les transferts de compétence Dissimulation de Réseaux.

En cas d'option pour la contribution budgétaire directe, le Conseil Municipal doit se prononcer par bloc de compétences, sachant que le Comité du Sigerly a décidé pour les 2 derniers blocs de compétence :

- la possibilité pour les Communes de déterminer la durée d'échelonnement des règlements, soit :

- ⇒ Règlement immédiat
- ⇒ Règlement sur 6 ans
- ⇒ Règlement sur 15 ans
- ⇒ Règlement sur 20 ans.

- avec l'application d'un coefficient d'actualisation économique en cas de règlement différé :

Je vous propose :

- **d'opter** pour une budgétisation de la participation 2008 au syndicat et de l'inscrire au budget primitif 2008.

- **d'accepter** cette inscription pour l'ensemble des blocs de compétence susvisés pour un total de : 50 346.99 €. (19 652.85 € pour le remboursement d'annuités, 20 025.37 € pour le transfert éclairage public, 10 668.77 € pour les travaux éclairage public.).

Décision du Conseil Municipal : POUR : Unanimité
CONTRE:
Abstention :

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter une question à l'ordre du jour consistant à la présentation par Monsieur MULLER du Plan Communal de Sauvegarde, faisant suite à la Commission générale qui a été faite à ce sujet. Document communicable sur demande par Internet. Un seul exemplaire papier sera à disposition.

Cet ordre du jour doit être accepté par l'assemblée compte tenu des délais de transmission.

Décision du Conseil Municipal :

Le conseil municipal décide par 25 voix POUR et 2 abstentions (Mr KRUK et Mme BAUD) d'accepter d'inscrire cette question à l'ordre du jour du conseil municipal, Mr KRUK et Mme BAUD faisant remarquer que trop souvent des ordres du jour complémentaires étaient rajoutés.

N° 2007-75 : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

RAPPORTEUR : M. MULLER

Je rappelle à l'Assemblée que la loi N°2004-811 du 13/08/2004 impose à notre Commune entre autres à établir un Plan Communal de Sauvegarde avant septembre 2007.

Ce plan a pour vocation d'assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard de tous les risques connus et doit être un véritable outil de gestion de crise. Ce plan a été porté par Mr LEGENDRE, Chef de Police Municipale, et son élaboration que je vous présente aujourd'hui fait suite à de nombreuses réunions de groupes et commissions de travail auxquels étaient associés élus et personnel communal.

Il est le fruit d'un long travail mené en lien avec les services préfectoraux qui nous ont dispensé avis et conseils.

Ce plan que je vous commente devra faire l'objet d'un avis favorable de l'assemblée.

Je vous propose donc d'en discuter et de vous prononcer sur ce plan qui sera joint à la présente délibération et transmis en préfecture.

Monsieur le Maire souligne que ce document, même s'il ne peut pas être parfait, a le mérite d'exister, il est l'aboutissement d'un an de travail.

Monsieur MULLER précise qu'il fera l'objet d'un suivi et d'une mise à jour régulièrement sous forme de classeur à feuille numérotée. Ce suivi sera fait également au niveau informatique. Il sera contraignant mais indispensable, notamment au niveau des numéros de téléphone.

Au niveau des responsables de groupe, une formation sera indispensable. Des bénévoles pourront être associés. Une réunion avec les présidents et responsables d'associations sera programmée car ils sont un relais indispensable.

Monsieur le Maire pense que l'information publique fait partie du PCS, une réunion publique pourra être programmée. Ce document va également évoluer avec l'évolution d'autres plans (PPRNI : plan de prévention des risques naturels d'inondation, PPRT : plan de prévention des risques Technologiques,...). Pour toutes ces raisons, le support informatique sera privilégié.

Décision du Conseil Municipal : Après avoir donné un avis favorable, **adopte à l'unanimité** le Plan Communal de Sauvegarde joint à la présente délibération.

INFORMATIONS :

RAPPORT ANNUEL 2006 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT.

Monsieur BARRET : "Monsieur le Président du GRAND LYON a fait parvenir aux Communes ce rapport, présenté au conseil communautaire le 15 octobre 2007.

Ce rapport a été établi conformément aux dispositions de la loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier et au décret d'application n° 95-635 du 06 mai 1995 relatifs au renforcement de la protection de l'environnement.

Ces textes disposent que le Maire de chaque Commune présente ce rapport au Conseil Municipal. Cette communication pour information n'entraîne ni délibération, ni vote.

L'information porte sur 3 points :

- le rappel du transfert obligatoire de la compétence en matière d'eau et d'assainissement à la Communauté ;
- les tarifs des services publics de l'eau potable et de l'assainissement ;
- les modalités de mise à disposition de ce rapport à savoir : la mise à disposition du public en Mairie dans les 15 jours suivant sa présentation au Conseil Municipal ;
- l'affichage de ces modalités de mise à disposition pendant 1 mois.

Vous trouverez, ci-joint, quelques extraits .Le document est consultable en mairie auprès du secrétariat.

QUESTIONS DIVERSES :

Mademoiselle BARBARET rend compte de la visite du Port Edouard Herriot faite ce matin qui était d'excellente qualité.

Monsieur le Maire fait part du plan bruit du Grand Lyon présenté à la Conférence des Maires. A partir de la cartographie de la Commune, des calculs ont été faits à l'aide d'un logiciel prenant en compte la circulation urbaine et la topographie des terrains et des habitations. La mission bruit du Grand Lyon a un système avec un sonomètre. Est pris en compte le bruit total : routes, chemin de fer, boîtes de nuit ... Par rapport à Lyon Confluence et aux projets, des mesures seront à faire sur notre Commune.

Monsieur MULLER rappelle que la municipalité avait contacté un expert près du Tribunal qu'on envisageait de faire passer à cet effet.

Des documents sont déjà en notre possession pour le bruit sur les permis de construire existants. Des périmètres sont définis, imposant une isolation phonique des habitations.

On pourra faire coïncider ces mesures envisagées avec les documents existants.

Monsieur le Maire complète l'information en précisant qu'un réseau sera créé pour informer, communiquer avec le public, recenser les bruits, mettre en place un programme de lutte contre le bruit. Ce réseau comprendra 19 stations fixes, 7 stations projets, 3 ponctuelles. A la clef, des plans d'action seront définis, un travail en commun avec les Communes sera élaboré. Le Grand Lyon constituera un groupe de travail spécifique. Une réglementation commencera à s'appliquer à la circulation des poids lourds sous les tunnels à effet du 1^{er} janvier 2008.

Monsieur KRUK intervient pour parler de la presse locale qui se fait l'écho de la fermeture prochaine de l'Institut Séricicole de La Mulatière pour s'installer à Montpellier.

Monsieur KRUK demande à Monsieur le Maire ce qu'il en sait.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas plus d'informations.

Monsieur MOREL sait qu'il y aurait deux départs à la retraite pour lesquels les remplacements ne sont pas prévus.

Monsieur MULLER précise que la zone est protégée, qu'il n'y a pas de possibilité d'implantation de grands ensembles immobiliers.

Si ça n'a pas beaucoup d'impact au niveau de l'emploi, en terme de notoriété et d'image, c'est dommage **soulignent Monsieur le Maire et Monsieur MULLER.**

Madame TASCIYAN demande les dates pour les vœux du Maire et du Centre Social.

Mademoiselle BARBARET répond : vœux du Maire le 8 janvier et le 9 janvier pour le Centre Social.

Madame DECHAMPS évoque le bilan positif du repas des anciens et de la fête commerciale, rappelle le temps fort avec le Téléthon vendredi soir et le concert de l'école de musique. Samedi après-midi au Terrain d'aventure, il y aura de l'escalade, du maquillage, des photos, des cartes de vœux, un lâcher de ballons faisant s'envoler un fauteuil roulant. Le dimanche, il y aura une compétition de Mini Z, « le trophée des bouchons », compétition d'envergure régionale ; l'après-midi, il y aura compétition de scrabble.

Madame DECHAMPS sollicite les élus pour qu'ils apportent un gâteau fait maison samedi matin, soit en mairie, soit au Centre Social. Pour la tombola organisée par OZEL'ART, des billets à 1€ seront à vendre, toujours au profit du Téléthon.

Monsieur le Maire rappelle la cérémonie du 11 novembre qui a revêtu cette année un caractère un peu particulier avec la remise en mémoire du carré musulman au cimetière. Ce fut une cérémonie digne et émouvante. Nous avons reçu les remerciements des différents consuls, du recteur de la Mosquée et de la FNACA, ce qui est très touchant sur un sujet aussi sensible.

Monsieur le Maire n'ayant plus de questions diverses souhaite une bonne fin d'année à tout le Conseil Municipal et de bonnes fêtes.

Séance levée à 22h.